



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 32/2024

OBJET : Désignation d'un représentant de la ville à la Commission municipale – Services à la population

Le Conseil municipal a été convoqué le 15/05/2024 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 21 mai 2024, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, M. Robert ALLY, M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjointes au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BLOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, Mme Fabienne RIQUART, M Thierry HORDESSEAU, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, M Lionel MARSAULT, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Marie HAMIDOU donne pouvoir à Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Jeannette BRAZDA donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, Mme Quynh NGO donne pouvoir à M Thierry HORDESSEAU, M. Corentin LÉVY donne pouvoir à M. Paulo RAMOS, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à Mme Philomène PINTO.

Étaient absents : M. Xavier DUGOIN, Mme Carole PERSONNIER.

M. Yvon COADOU, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : B. VERMILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L. 2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15,

Vu la délibération n° 034/2020 du 4 juillet 2020 portant création de 9 postes d'Adjointes au Maire,

Vu la délibération n°039/2020 du 20 juillet 2020 relative à l'élection des Adjointes au Maire,

Vu la délibération n°050/2020 du 20 juillet 2020 relative à la création de 4 commissions municipales,

Vu la délibération n°042/2023 du 9 juin 2023 relative à la désignation des membres des commissions municipales,

Vu la démission de Mme Lauren OLIVERES, conseillère municipale du Conseil municipal et membre de la commission Services à la population,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de désigner un nouveau membre de la commission - Services à la population,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,

DESIGNE Madame Jeannette BRAZDA comme membre de la commission services à la population.

PRECISE la liste des membres à ce jour :

- Philomène PINTO
- Caroline DELAIRE
- Fabienne RIQUART
- Albert BLOSSI
- Josiane GONZALEZ
- Paulo RAMOS
- Marie HAMIDOU
- Serge HOUZIEL
- Jeannette BRAZDA
- Annette VIRLY RICHARD
- Martial GAUTHIER
- Carole PERSONNIER

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.